

Fiche de données de sécurité	page 1/9
selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr :16
DD-5 DÉGRIPPANT 806 code 904468	Date : 31/05/2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit:** DD-5 DÉGRIPPANT 806
 - **Code du produit:** **904468**
 - **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles
 - **Emploi de la substance / de la préparation :** Dégrippant
 - **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur:** ISOTHERM
590 rue P.A. ROIRET
69290 CRAPONNE
Tel: 0 820 209 400
Fax: 0 820 209 089
Voir producteur.
- Identification de la société :
Courriel de la personne en charge de la Fiche de Données de Sécurité : mzampa@isotherm.tm.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Attention! Récipient sous pression.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



F+ Extrêmement inflammable

- **Phrases R:**

12 Extrêmement inflammable.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- **Phrases S:**

2 Conserver hors de portée des enfants.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer les vapeurs.
24 Éviter le contact avec la peau.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Fiche de données de sécurité	page 2/9
selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr :16
DD-5 DÉGRIPPANT 806 code 904468	Date : 31/05/2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

· Identification particulière de certaines préparations:

Réservé aux utilisateurs professionnels.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

· Classification selon la directive 75/324/CEE:

Extrêmement inflammable

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:**
- **vPvB:**

Non applicable.
Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· Description: Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

Composants dangereux:		
CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics. Xn R65 R66 Asp. Tox. 1, H304	50-100%
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9 Reg.nr.: Note 1	dioxyde de carbone R10-67 Press. Gas, H281	2,5-10%
CAS: 8052-41-3 EINECS: 232-489-3	Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié Xn R65; Xi R36/38; N R51/53 R10 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≤ 1%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques ≥ 30%

· Indications complémentaires:

Contient moins de 0,1% de benzène.
Note 1: Listé dans l'Annexe IV/V de Reach, exempté d'enregistrement
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Demander immédiatement conseil à un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après inhalation:

Laver à l'eau et au savon et bien rincer.
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après contact avec la peau:

· Après contact avec les yeux:

Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.

· Après ingestion:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité	page 3/9
selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr :16
DD-5 DÉGRIPPANT 806 code 904468	Date : 31/05/2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

· Produits extincteurs déconseillés

pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du mélange

Le feu ou une chaleur intense peut provoquer des montées de pression et un risque d'éclatement du boîtier.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Hydrocarbures.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection intégrale.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination. Assurer une aération suffisante.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Fiche de données de sécurité	page 4/9
selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr :16
DD-5 DÉGRIPPANT 806 code 904468	Date : 31/05/2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

SECTION 7: Manipulation et stockage

<ul style="list-style-type: none"> · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 	<p>Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Respecter les limites d'émission. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Préventions des incendies et des explosions: 	<p>Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (p ar exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités · Stockage: · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: 	<p>Stocker dans un endroit frais. Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Indications concernant le stockage commun: · Autres indications sur les conditions de stockage: 	<p>Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.</p> <p>Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) 	<p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p>

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: 	<p>Sans autre indication, voir point 7.</p>
--	---

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64742-48-9 Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics.


VLE	Valeur momentanée: 1500 mg/m ³
VME	Valeur à long terme: 1000 mg/m ³ Vapeurs d'hydrocarbures en C6-C12

124-38-9 dioxyde de carbone

VME	9000 mg/m ³ , 5000 ppm
-----	-----------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> · Remarques supplémentaires: 	<p>Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 8.2 Contrôles de l'exposition · Equipement de protection individuel: · Mesures générales de protection et d'hygiène: 	<p>Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Retirer immédiatement les vêtements souillés. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.</p>

Fiche de données de sécurité	page 5/9
selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr :16
DD-5 DÉGRIPPANT 806 code 904468	Date : 31/05/2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

<ul style="list-style-type: none"> · Protection respiratoire: · Protection des mains · Matériau des gants · Temps de pénétration du matériau des gants · Protection des yeux: · Protection du corps: 	<p>Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.</p> <p>En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Filtre A/P2</p> <p> Gants de protection</p> <p>Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.</p> <p>Caoutchouc nitrile Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.</p> <p>Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.</p> <p>Lunettes de protection Utiliser une tenue de protection.</p>
--	--

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Ambré
Odeur:	De type pétrolier

· Changement d'état

Point d'ébullition: 175 °C

Point d'éclair: 64 °C (NF EN 22719)

Température d'inflammation: 230 °C

· Limites d'explosion:

Inférieure: 0,6 Vol %
Supérieure: 7,0 Vol %

Densité à 25 °C: 0,830 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Insoluble

9.2 Autres informations Propriétés physiques et chimiques du produit actif sans gaz.

Fiche de données de sécurité	page 6/9
selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr :16
DD-5 DÉGRIPPANT 806 code 904468	Date : 31/05/2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/ conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Ne pas exposer à une température >50 °C.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions aux agents d'oxydation.
Danger d'éclatement.
- **10.4 Conditions à éviter**

Chaleur, flamme et sources d'étincelles.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Température > 50 °C.
- **10.5 Matières incompatibles:**

Matières à éviter : Acides fort. Oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Hydrocarbures

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-48-9 Hydrocarbons, C8-C9, isoalkanes.

Oral	LD50	> 7100 mg/kg (Rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Rat) (OCDE 402)
Inhalatoire	LC50/4h	>5 000 mg/m3 (Rat) (OCDE 403)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:**

Non classé.
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
- **des yeux:**

Non classé.
Une projection oculaire peut provoquer une irritation temporaire avec sensation de brûlure, larmoiement ou rougeur.
- **Sensibilisation:**

Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
- **Inhalation :**

En cas d'inhalation massive de vapeurs concentrées, apparition d'états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

64742-48-9 Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics.

EL 50 (48h)	> 1000 mg/l (Daphnia) (OECD 202)
EbL50 (72h)	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
ErL50 (72h)	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LL50 (96h)	> 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
NOELR	0,18 mg/l (Daphnia) (21d) 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 - 72h) 0,10 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (28d)



Fiche de données de sécurité	page 7/9
selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr :16
DD-5 DÉGRIPPANT 806 code 904468	Date : 31/05/2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

<ul style="list-style-type: none"> • 12.2 Persistance et dégradabilité • 12.3 Potentiel de bioaccumulation • 12.4 Mobilité dans le sol • Autres indications écologiques: • Indications générales: • 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB • PBT: • vPvB: • 12.6 Autres effets néfastes 	<p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p> <p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p> <p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p> <p>Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.</p> <p>Non applicable.</p> <p>Non applicable.</p> <p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p>
---	---

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

<ul style="list-style-type: none"> • 13.1 Méthodes de traitement des déchets • Recommandation: • Emballages non nettoyés: • Recommandation: 	<p>Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Remettre à un récupérateur agréé. Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.</p> <p>Remettre à un récupérateur agréé. Evacuation conformément aux prescriptions légales. Ne pas percer ou brûler même après usage.</p>
---	--

SECTION 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> • 14.1 No ONU • ADR, IMDG, IATA 	<p>UN1950</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 14.2 Nom d'expédition des Nations unies • ADR • IMDG • IATA 	<p>1950 AÉROSOLS AEROSOLS AEROSOLS, inflammable</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 14.3 Classe(s) de danger pour le transport • ADR 	<p>2 5F Gaz.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Étiquette • IMDG 	<p>2.1</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Class • Label 	<p>2.1 2.1</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 14.4 Groupe d'emballage • ADR, IMDG, IATA 	<p>néant</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 14.5 Dangers pour l'environnement: • Marine Polluant: 	<p>Non</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur • Indice Kemler: • No EMS: 	<p>Attention: Gaz. - F-D,S-U</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC 	<p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Indications complémentaires de transport: • ADR • Quantités limitées (LQ) • Catégorie de transport • Code de restriction en tunnels 	<p>1L 2 D</p>

Fiche de données de sécurité	page 8/9
selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr :16
DD-5 DÉGRIPPANT 806 code 904468	Date : 31/05/2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

SECTION 15: Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Tableau 36 des maladies professionnelles : « Affections engendrées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse»

Tableau 84 des maladies professionnelles : « Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.»

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

· **Phrases importantes :**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H281 Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**